

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du centre administratif de la MRC le 21 mars 2018, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-18

*Règlement modifiant la Politique de gestion contractuelle
de la MRC de Memphrémagog 2010-01*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité, au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, au 455 rue MacDonald à Magog, Québec, durant les heures d'ouverture, ou en consultant le site Internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné et signé à Magog, ce 27 mars 2018.


Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 13-18)

Je, soussigné(e), Paul Conway adjoint, secrétaire-trésorier(ère) /
greffier(ère) de la municipalité de Carleton Place, certifie avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 11 avril 2018, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

11 avril 2018

Signature :

